

NORME INTERNATIONALE

ISO
690

Deuxième édition
1987-08-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Documentation — Références bibliographiques — Contenu, forme et structure

Documentation — Bibliographic references — Content, form and structure

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:1987

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/222ac4b8-450d-4039-b3d0-65c767e1e37b/iso-690-1987>

Numéro de référence
ISO 690 : 1987 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 690 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/222ac4b8-450d-4039-b3d0-0480741837b3/iso-690-1987>

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (690 : 1975), dont elle constitue une révision technique. Elle remplace également l'ISO 3388 : 1977, ci-incluse.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Sommaire

	Page
1 Objet et domaine d'application	1
2 Références	1
3 Définitions	1
4 Schémas des références bibliographiques	2
5 Sources d'information	3
6 Règles générales	3
7 Spécification des éléments	4
8 Présentation des listes de références bibliographiques	9
9 Citations <u>ISO 690:1987</u>	9

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/222ac4b8-450d-4039-b3d0-65c767e1e37b/iso-690-1987>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 690:1987

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/222ac4b8-450d-4039-b3d0-65c767e1e37b/iso-690-1987>

Documentation — Références bibliographiques — Contenu, forme et structure

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale précise les éléments à mentionner dans les références bibliographiques aux documents publiés, monographies et publications en série, aux chapitres et articles qu'elles contiennent ainsi qu'aux brevets. Elle détermine un ordre obligatoire pour les éléments de la référence et établit des règles pour la transcription et la présentation de l'information provenant de la publication source.

La présente Norme internationale est destinée aux auteurs et aux éditeurs pour l'établissement de listes de références bibliographiques à inclure dans une bibliographie et pour la formulation des citations dans le texte, correspondant aux entrées de la bibliographie. Elle ne s'applique pas aux descriptions bibliographiques complètes exigées par les bibliothécaires, les bibliographes, les indexeurs.

La présente Norme internationale concerne les références à tous les documents publiés, imprimés ou non. Elle ne s'applique cependant pas aux références à des manuscrits ou à d'autres documents non publiés.

2 Références

ISO 4, *Documentation — Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications.*

ISO 9, *Documentation — Translittération des caractères cyrilliques slaves en caractères latins.*

ISO 233, *Documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins.*

ISO 259, *Documentation — Translittération des caractères hébraïques en caractères latins.*

ISO 832, *Documentation — Références bibliographiques — Abréviations des mots typiques.*

ISO 843/R, *Documentation — Translittération des caractères grecs en caractères latins.*

ISO 2014, *Représentation numérique des dates.*

ISO 2108, *Documentation — Système international pour la numérotation des livres (ISBN).*

ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

ISO 3297, *Documentation — Numérotation internationale normalisée des publications en série (ISSN).*

ISO 5123, *Documentation — En-têtes des microfiches des monographies et des publications en série.*

ISO 5127, *Documentation et information — Vocabulaire.*

ISO 7098, *Documentation — Romanisation du chinois.*

World Intellectual Property Organization. *Patent information and documentation handbook.* Geneva : World Intellectual Property Organization, 1981-1983.

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 auteur : Personne ou collectivité responsable du contenu intellectuel ou artistique d'un document (voir 7.1.1).

3.2 chapitre : Division numérotée ou titrée d'un document écrit, qui se suffit généralement à elle-même mais qui est en relation avec les divisions qui la suivent ou qui la précèdent.

3.3 contribution : Texte indépendant formant une partie d'une publication.

3.4 document hôte : Document comprenant des parties identifiables séparément tout en n'étant indépendantes ni physiquement, ni bibliographiquement.

3.5 document de brevet : Description d'une invention servant à obtenir ou à justifier des droits de propriété industrielle.

NOTE — De tels documents comprennent les certificats d'auteurs d'invention, les modèles ou certificats d'utilité et l'application pour les cas précités.

3.6 éditeur : Personne ou collectivité responsable de la production et de la diffusion d'un document.

3.7 édition : Ensemble des exemplaires d'un document produit avec une seule composition ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.

NOTES

- 1 Une édition peut comprendre plusieurs impressions dans lesquelles apparaissent des changements mineurs.
- 2 Ce mot peut désigner la publication simultanée ou consécutive d'un ensemble d'exemplaires présentant entre eux des différences notables quant au contenu, à la langue, à l'impression, au support, au format, etc.

3.8 en-tête de microfiche : Inscription, lisible sans grossissement, située dans la partie supérieure de la microfiche, réservée à l'identification de son contenu.

3.9 monographie : Publication non périodique, c'est-à-dire publication qui est complète en un seul volume ou destinée à être complétée en un nombre limité de volumes.

3.10 publication : Document généralement édité en multiples exemplaires et destiné à être diffusé.

3.11 publication en série : Publication, imprimée ou non, paraissant en fascicules ou volumes successifs, s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement, pendant une durée non limitée à l'avance, quelle que soit leur périodicité.

NOTE — Les publications en série comprennent les revues, les journaux, les annuaires, les séries de comptes rendus et de rapports d'institutions et de congrès, et les collections de monographies.

3.12 sous-titre : Mot ou phrase apparaissant sur la page de titre ou son équivalent en vue de compléter le titre d'un document.

3.13 titre : Dénomination apparaissant généralement sur le document, par laquelle il convient de le citer, utilisée pour l'identifier et qui souvent (quoique pas nécessairement) le distingue d'un autre document.

3.14 titre-clé : Nom attribué à une publication en série dans le Système international des données sur les publications en série (ISDS).

4 Schémas des références bibliographiques

Les schémas qui suivent sont destinés à identifier les éléments constitutifs des références bibliographiques et à établir une séquence normalisée pour la présentation de ces éléments. Les schémas des références aux monographies, publications en série, chapitres, articles, etc., et documents de brevet sont présentés séparément, car ils ont des caractéristiques particulières propres aux formes de publications, même s'ils suivent le même cadre général. Dans les six schémas, les éléments présentés en caractères romains constituent la référence de base. Il est essentiel que ces éléments soient indiqués, toutes les fois où le document à identifier le permet. Les éléments présentés en italique sont facultatifs. Ils peuvent être mentionnés ou non selon le niveau général de précision demandé pour la liste de références, ou selon les caractéristiques du document à identifier.

4.1 Monographies

Élément :	Exemple :
Responsabilité principale Titre <i>Responsabilité secondaire</i>	LOMINADZE, DG. <i>Cyclotron waves in plasma.</i> Translated by AN. Dellis; edited by SM. Hamberger. 1st ed. Oxford : Pergamon Press, 1981. 206 p. International series in natural philosophy.
Édition Publication (<i>lieu, éditeur</i>) année <i>Importance matérielle</i> <i>Collection</i>	Traduction de : Ciklotronnye volny v plazme. ISBN 0-08-021680-3
<i>Notes</i>	
Numéro normalisé	

Exemple :
LOMINADZE, DG. *Cyclotron waves in plasma.* Translated by AN. Dellis; edited by SM. Hamberger. 1st ed. Oxford : Pergamon Press, 1981. 206 p. International series in natural philosophy. Traduction de : Ciklotronnye volny v plazme. ISBN 0-08-021680-3.

4.2 Publications en série

Élément :	Exemple :
Titre <i>Responsabilité principale</i>	<i>Communications equipment manufacturers.</i> Manufacturing and Primary Industries Division, Statistics Canada. Preliminary edition. 1970- .
Édition Désignation du fascicule (date et/ou n°) Publication (<i>lieu, éditeur</i>) année <i>Collection</i>	Ottawa : Statistics Canada, 1971- . Annual census of manufacturers. Texte en anglais et en français. ISSN 0700-0758
<i>Notes</i>	
Numéro normalisé	

Exemple :
Communications equipment manufacturers. Manufacturing and Primary Industries Division, Statistics Canada. Preliminary Edition. 1970- . Ottawa : Statistics Canada, 1971- . Annual census of manufacturers. Texte en anglais et en français. ISSN 0700-0758.

4.3 Parties et contributions à des monographies

4.3.1 Parties de monographies

Élément :	Exemple :
Responsabilité principale Titre du document hôte Édition	PARKER, T.J. and HASWELL, WD. <i>A text-book of zoology</i> 5th ed.

Numérotation de la partie
Responsabilité secondaire
Publication (*lieu, éditeur*)
année
Localisation dans le docu-
ment hôte

Vol. 1.
revised by WD. Lang.
London : Macmillan,
1930
Section 12, Phylum
Mollusca, p. 663-782.

Exemple :

PARKER, T.J. and HASWELL, WD. *A text-book of zoology*.
5th ed. vol 1. revised by WD. Lang. London : Macmillan, 1930.
Section 12, Phylum Mollusca, p. 663-782.

4.3.2 Contributions à des monographies**Élément :**

pour la contribution :
Responsabilité principale
Titre

Exemple :

WRIGLEY, EA.
Parish registers and the
historian.
In

pour le document hôte :
Responsabilité principale
Titre

STEEL, DJ.
*National index of parish
registers*.

Édition
Publication (*lieu, éditeur*)
année
Localisation dans le docu-
ment hôte

London : Society of
Genealogists, 1968
vol. 1, p. 155-167.

Exemple :

WRIGLEY, EA. Parish registers and the historian. In STEEL,
DJ. *National index of parish registers*. London : Society of
Genealogists, 1968, vol. 1, p. 155-167.

4.4 Articles, etc., dans des publications en série**Élément :**

Responsabilité principale
Titre
Responsabilité secondaire
Titre du document hôte
Édition
Localisation dans le docu-
ment hôte :
Année, désignation du
fascicule, pagination de
la partie

Exemple :

WEAVER, William
The collectors : command
performances.
Photography by Robert
Emmett Bright
Architectural digest.

December 1985, vol. 42,
no. 12, p. 126-133

Exemple :

WEAVER, William. The collectors : command performances.
Photography by Robert Emmett Bright. *Architectural Digest*,
December 1985, vol. 42, no. 12, p. 126-133.

4.5 Documents de brevet**Élément :**

Responsabilité principale
(déposant)

Exemple :

Carl Zeiss Jena, VEB

Titre de l'invention

*Anordnung zur
lichtelektrischen
Erfassung der Mitte
eines Lichtfeldes.*

Responsabilité secondaire

Erfinder : W. FEIST,
C. WAHNERT,
E. FEISTAUER.
Int. Cl.³ G02 B 27/14.

Notes**Identification du document :**

Pays ou organisme
Type du document de
brevet
Numéro
Date de publication du
document

Schweiz
Patentschrift,
608 626.
1979-01-15.

Exemple :

CARL ZEISS JENA, VEB. *Anordnung zur lichtelektrischen
Erfassung der Mitte eines Lichtfeldes*. Erfinder : W. FEIST,
C. WAHNERT, E. FEISTAUER. Int. Cl.³ : G02 B 27/14.
Schweiz Patentschrift, 608 626. 1979-01-15.

5 Sources d'information

La principale source de l'information contenue dans la réfé-
rence bibliographique est le document signalé.

La première source d'information dans le document lui-même
est la page de titre ou son équivalent (par exemple, l'étiquette
d'un enregistrement sonore, l'image du titre d'une microforme,
etc.). Lorsque le document n'a pas de page de titre ou d'équi-
valent, une autre source, telle qu'une couverture, un coffret,
l'en-tête d'une microfiche, etc., peut fournir l'information
nécessaire.

6 Règles générales de transcription

L'information indiquée dans la référence bibliographique doit
être en général transcrite comme elle se présente dans la
source. Les détails de forme tels que l'emploi des majuscules, la
ponctuation, etc., ne sont pas nécessairement reproduits dans
la transcription. Les règles générales qui s'appliquent à ces
détails de forme ou de style sont envisagées ci-après.

6.1 Translittération ou romanisation

L'information obtenue à partir de la source doit être translitté-
rée en conformité avec la Norme internationale appropriée.

La forme translittérée peut être utilisée soit à la place de la
forme originale, soit, mise entre crochets, en complément de la
forme originale.

Exemples :

- a) Medicinska akademija, ou
- b) Медицинска академия [Medicinska akademija].

6.2 Abréviation

Les prénoms qui font partie d'un nom figurant dans la référence
(par exemple, un auteur, un éditeur scientifique) peuvent être

réduits aux initiales à condition que cela n'entraîne pas de confusion quant à l'identité de la personne.

Les noms d'états, de provinces, de pays, etc., ajoutés aux noms de lieux dans l'élément publication (voir 7.6.2) ou aux noms de collectivités (voir 7.1.3) peuvent être abrégés conformément à l'usage. Les noms d'états, de provinces ou de pays doivent être abrégés selon les codes alpha-2 ou alpha-3 de l'ISO 3166.

Les titres de publications en série peuvent être abrégés conformément à l'ISO 4, à condition que cela n'entraîne pas d'ambiguïté.

Les autres mots et termes typiques utilisés dans les références bibliographiques peuvent être abrégés conformément à l'ISO 832.

Pour les documents de brevet, le nom du pays ou de l'administration émettant le brevet peut être abrégé en conformité avec le code ST. 3¹⁾ de l'OMPI.

Sauf pour les abréviations utilisées couramment, la signification de toutes les abréviations utilisées dans les références ou les sources d'où elles sont tirées doivent figurer dans une note ou un tableau.

6.3 Utilisation des majuscules

L'utilisation des majuscules doit être conforme à l'usage de la langue ou de l'écriture dans laquelle l'information est donnée.

6.4 Ponctuation

Un système cohérent de ponctuation doit être utilisé pour toutes les références apparaissant dans la publication.

Chaque élément de la référence doit être nettement séparé de l'élément suivant par un signe de ponctuation (point, tiret, etc.).

Une ponctuation cohérente est également utilisée pour distinguer les sous-éléments à l'intérieur d'un élément.

NOTE — Pour mettre l'accent sur l'importance de la cohérence, un schéma unique de ponctuation et de différenciation typographique a été utilisé dans les exemples, tout au long de la présente Norme internationale. Ce schéma est simplement destiné à servir d'exemple et ne fait pas partie de la présente Norme internationale.

6.5 Caractères typographiques

Des variations dans les caractères typographiques ou l'utilisation du soulignement peuvent être employées pour mettre l'accent sur une distinction entre des éléments ou pour mettre en évidence les éléments déterminant la présentation des références.

6.6 Additions et corrections

On peut ajouter des éléments à l'intérieur d'une référence pour corriger des erreurs évidentes dans la source, traduire ou trans-

littérer une information, pour apporter une identification plus précise des personnes ou des collectivités par un développement des initiales ou des acronymes, enfin pour distinguer des noms de lieux identiques en ajoutant des termes qui les qualifient, etc.

Tous ces éléments ajoutés, excepté ceux donnés dans les notes, doivent être mis entre crochets ou entre parenthèses, normalement à la suite de l'élément modifié.

Exemples :

- a) CRANE, R[onald] S.
- b) EPPMA (Expanded Polystyrene Product Manufacturers' Association).
- c) 1966 [i.e. 1969].
- d) Trinity College (Cambridge).
- e) Trinity College (Dublin).

iTeh STANDARD PREVIEW 7 Spécification des éléments (standards.iteh.ai)

7.1 Responsabilité principale

7.1.1 Personnes et collectivités

Dans le cas des œuvres textuelles, la responsabilité principale est normalement celle de l'auteur (3.1). Pour d'autres œuvres, elle peut être celle des artistes, des compositeurs, etc. Dans le cas des documents de brevet, c'est celle du déposant ou du propriétaire. Les collectivités peuvent être considérées comme ayant une responsabilité principale lorsque leurs œuvres reflètent leur pensée collective ou leur activité (par exemple, les rapports des Comités, les actes de congrès, etc.), ou quand leur œuvre est de nature essentiellement administrative (manuels, répertoires, catalogues, etc.).

Les noms des éditeurs scientifiques de documents constitués de plusieurs œuvres provenant de sources variées ou de contributions de différents auteurs peuvent être traités en responsabilité principale, pourvu que l'importance du nom de l'éditeur ressorte clairement sur la source d'information. Dans ce cas, l'abréviation «ed», ou son équivalent, doit être ajoutée après le nom, généralement entre parenthèses.

Cependant, dans le cas des publications en série, le premier élément de la référence est toujours le titre; un nom associé au périodique peut être inclus dans l'élément, mais après le titre.

7.1.2 Présentation des noms

Les noms inclus dans l'élément «responsabilité principale» doivent être donnés tels qu'ils apparaissent dans la source, mais inversés si nécessaire, si bien que la partie donnée en premier est celle sous laquelle le nom serait entré dans un catalogue de

1) World Intellectual Property Organization. *Patent information and documentation handbook*. Geneva : WIPO, 1981-83.

bibliothèque, une bibliographie, un répertoire, etc. Les pré-noms ou autres éléments secondaires doivent être donnés après le nom.

Exemples :

- a) HALDANE, JBS.
- b) MEYER-UHLENRIED, Karl-Heinrich
- c) DE LA MARE, Walter

7.1.3 Collectivité

Le nom de la collectivité apparaissant dans le premier élément (voir 7.1.1) doit être donné tel qu'il apparaît dans la source. Si le nom de la collectivité responsable de l'œuvre implique une subordination à une collectivité plus importante, le nom de cette collectivité doit être indiqué, ainsi que tous les niveaux intermédiaires nécessaires à l'identification de la collectivité responsable. Une collectivité subordonnée peut cependant apparaître sous son nom propre si elle a des fonctions spécifiques et un nom signifiant indépendamment de la collectivité de tutelle. Dans le cas des ministères, le nom du pays doit être donné.

Exemples :

- a) Academia scientiarum fennica
- b) Unesco
- c) Imperial Chemical Industries. Paint Division
- d) France. Ministère des transports

Le nom de la ville où se trouve la collectivité, le ressort administratif où elle exerce son activité, l'institution à laquelle elle est associée, etc., doivent être ajoutés après le nom de la collectivité comme qualificatifs entre parenthèses, lorsqu'il risque d'y avoir confusion ou ambiguïté.

Exemples :

- a) Koninklijke bibliotheek (s'Gravenhage)
- b) Koninklijke bibliotheek (Brussels)
- c) National Research Council (Canada)
- d) National Research Council (US)
- e) Newman Club (Brooklyn College)
- f) Newman Club (University of Maryland)

7.1.4 Deux ou trois noms

Lorsqu'il y a plus d'un nom, le nom qui apparaît avec le plus d'évidence doit être donné en premier. Si les noms sont présentés de la même façon, le nom qui apparaît le premier sera donné en premier. Lorsque deux ou trois personnes ou collectivités se partagent la responsabilité principale de l'œuvre, les deux ou trois noms sont donnés.

Exemple :

ADLER, JH., SCHLESINGER, ER., and WESTERBORG, E.
van

7.1.5 Plus de trois noms

Lorsqu'il y a plus de trois noms, il suffit d'indiquer le premier, les deux premiers ou les trois premiers. Les autres noms peuvent être omis. Lorsqu'un ou plusieurs noms sont omis, l'abréviation «*et al.*» (*et alii*), ou son équivalent, est ajoutée après le dernier nom.

Exemple :

HARKINS, William A., *et al.*

7.1.6 Responsabilité principale inconnue

Si le nom de l'auteur ou de la collectivité responsable d'une œuvre n'apparaît pas dans le document et ne peut pas être déterminé de façon certaine à partir d'autres sources, cet élément doit être omis et le titre doit figurer en premier dans la référence. Le terme «anonyme» ne doit pas être utilisé comme un substitut du nom d'un auteur inconnu.

7.2 Titre

7.2.1 Présentation

Le titre doit être reproduit tel qu'il est donné dans la source en appliquant, si nécessaire, les règles de translittération, d'abréviation, d'utilisation des majuscules, etc., indiquées dans le chapitre 6.

Exemples :

- a) Fungi pathogenic to man (titre de monographie)
- b) Estudios Franciscanos (titre de publication en série)
- c) J. Am. Ceram. Soc. (titre de publication en série)

7.2.2 Traduction

Une traduction du titre peut être ajoutée entre crochets à la suite du titre reproduit tel qu'il est donné dans la source.

Exemple :

Zarys dziejow bibliografii w Polsce [Esquisse de l'histoire de la bibliographie en Pologne].

7.2.3 Plusieurs titres

Si plusieurs titres apparaissent dans la source ou si le titre apparaît en plusieurs langues, on reproduit le titre ou la langue qui apparaît avec le plus d'évidence. Si les titres jouent un rôle de même importance, on reproduit celui qui apparaît le premier.